Conseil communal
de Bercher

Bercher, le 2 décembre 2025

Le Conseil communal de Bercher est convoqué en séance ordinaire, le

Mercredi 10 décembre 2025, à 19 heures, à la grande salle.

La Commune de Bercher a le plaisir de vous inviter à partager le traditionnel repas de Noël après la séance (papet aux poireaux).
Si vous ne participez pas au repas, nous vous remercions d'en avertir M. Bernard Grigis (president.conseil@bercher-vd.ch) jusqu'au vendredi 5 décembre. Si vous avez des intolérances alimentaires ou suivez un régime particulier, nous vous remercions d'en informer M. Bernard Grigis à la même adresse.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025
2. Communications du Bureau
3. Préavis 2025-02 Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal et rémunération du personnel auxiliaire pour la législature 2026-2031. Municipal responsable : Ludovic Peguiron
   Rapporteur : Monsieur Julien Sahli, Commission des finances
4. Préavis 2025-08 Préavis MCH2. Municipal responsable : Ludovic Peguiron
   Rapporteur : Monsieur Julien Sahli, Commission des finances
5. Préavis 2025-11 Budget 2026. Responsable : Ludovic Peguiron
   Rapporteur : Monsieur Julien Sahli, Commission des finances
6. Préavis 2025-09 Modification des statuts de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE). Municipal responsable : Gérard Bottini.
   Rapporteur : Monsieur Didier Chassagnot, Commission ad hoc
7. Préavis 2025-10 Création d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 819 et octroi à la Fondation Equitim pour la construction d'un bâtiment abritant la voirie, un local d'utilité publique, la caserne de pompiers, des logements seniors, des infrastructures pour la pétanque et un parking P+R. Municipal responsable : Ludovic Peguiron
   Rapporteur : Monsieur Stéphane Vulliens, Commission ad hoc
   Rapporteur : Monsieur Julien Sahli, Commission des finances
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles

Pour le Bureau du Conseil

Le Président	La Secrétaire
Bernard Grigis	Catherine Dutoit

Annexes :
- Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025
- Préavis n° 2025-02, 2025-08, 2025-09, 2025-10, 2025-11
- Rapports de la Commission ad hoc
- Rapports de la Commission des finances

Remarque : Toute absence doit être excusée par écrit au Président
« Art. 49 –.....
Les membres du conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, seront frappés par le bureau d'une amende dans la compétence municipale(LC98)..... ».5